



Gardiennage copropriété

Par **Burger**, le **27/03/2021** à **20:22**

Bonjour,

Groupement de plusieurs copropriétés (4) gérées par le même syndic.

Dernièrement une des 4 copropriétés a changé de syndic. Le syndic veut le supprimer pour cause qu'il sera géré par le nouveau syndic (la loge est dans la copropriété gérée par le nouveau syndic).

Questions :

- Le vote des copropriétaires est il à l'unanimité, aux 2/3 ?
- Pouvons nous conserver le gardien ?

Merci.

Par **Burger**, le **27/03/2021** à **23:07**

Merci, petite précision :

Copropriété A : nouveau Syndic et la loge du gardien et garde le gardien

Copro B et C acceptent de modifier le règlement de copropriété et de se séparer du gardien sur l'initiative du Syndic actuel

Copro D ne veut rien modifier et donc de garder le gardien et doit garder le Syndic actuel pour encore 2 ans

Mais pression du Syndic sur les copropriétaires pour voter comme les copro B et C...

Quelle solution pour faire en sorte que rien ne change

Merci

Par **beatles**, le **28/03/2021** à **09:09**

Bonjour,

C'est quoi se montage ?

Une union de syndicats ?

Plusieurs syndicats secondaires ?

Sans plus de précisions il est impossible de vous apporter une réponse !

Cdt.

Par **Burger**, le **28/03/2021** à **11:48**

Merci

Je me renseigne plus précisément et je reviens vers vous dès que j'ai les bonnes informations

Cordialement